

**Résumé de la note trimestrielle des tendances des violations et abus de droits de l'homme  
couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2020**

Le MINUSMA a publié ce jeudi 6 août 2020, la note trimestrielle des tendances des violations et abus de droits de l'homme documentés par la Division des Droits de l'Homme et de la Protection entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2020.

Cette note trimestrielle met l'accent sur les violations et abus de droits de l'homme tels que documentés par la Division des droits de l'homme à travers ses missions régulières d'observation, d'établissement des faits et d'enquêtes approfondies conduites par les équipes des bureaux de droits de l'homme de Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Tombouctou et Bamako qui couvre le district de Bamako et les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Sikasso, ainsi que les unités thématiques de la Division basées à Bamako.

Au cours du deuxième trimestre de l'année, la situation des droits de l'homme est restée préoccupante et sans amélioration, tant dans les régions du centre (Mopti et Ségou) que dans celles du nord (Gao, Kidal, Ménaka et Tombouctou). Elle a été caractérisée d'une part par les attaques récurrentes des groupes extrémistes qui ont entraîné à certaines occasions des violences meurtrières contre les populations civiles. En réponse à ces attaques, les Forces de défense et de sécurité ont conduit de nombreuses opérations militaires et de sécurisation dont certaines se sont soldées par des violations des droits de l'homme notamment dans les régions de Mopti et Ségou. Les violences sur fond de tensions inter-communautaires ont également continué dans la région de Mopti, rythmées par des attaques des milices et groupes d'autodéfense peuls et dogons. Et enfin, le contexte a aussi été marqué par des mouvements de contestation des résultats définitifs des élections législatives. Cela s'est caractérisé par l'organisation de manifestations anti-gouvernementales notamment à Bamako, Mopti, Kayes et Sikasso.

La MINUSMA a documenté entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin, **632 violations et abus de droits de l'homme** ayant causé la mort de **323 personnes dont 23 enfants et 11 femmes**. Ces données représentent une augmentation de 5,65 % par rapport aux violations et abus documentés au cours du trimestre précédent, période au cours de laquelle la Division avait enregistré 598 violations et abus de droits de l'homme ayant causé la mort d'au moins 380 personnes.

La région de Mopti a été la plus affectée par ces violations et abus dans la mesure où, sur les 632 violations et abus documentés, **386 ont été perpétrés dans la région de Mopti** suivie des régions



de Ségou (52), Gao (47), Tombouctou (46), Kidal (37), Ménaka (35), Kayes (25), Sikasso (3) et Bamako (1).

Sur les 632 violations et abus de droits de l'homme, la Division a documenté **126 violations** de droits de l'homme imputables **aux FDSM** tandis que **50 violations ont été imputées aux forces burkinabè. Les groupes extrémistes** tels que Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI), Ansar Eddine, la Katiba Macina, Jama'at nusrat al-Islam wal Muslimin (JNIM), Al Mourabitoune et autres groupes similaires **ont été responsables de 123 abus** de droits de l'homme. **Les groupes armés signataires ont été responsables de 63 abus** de droits de l'homme tandis que les milices et autres **groupes armés d'autodéfense communautaires** ont perpétrés **232 abus** de droits de l'homme. Enfin, 38 abus de droits de l'homme ont été perpétrés par des groupes armés non identifiés.